

Choix de matières en L3 en cohérence avec master

Par **Maxime C.**, le 29/07/2018 à 04:45

Bonjour,

Étudiant en droit à Lille II, j'ai validé ma L1 à 13.6 et ma L2 à 12.6. Passant désormais en L3, je me trouve confronté aux choix des matières (en TD, et mineures). Problème : j'ai un profil plutôt mixte, publiciste mais attiré fortement par le droit pénal.

Pour le S5 (plaquette : http://droit.univ-lille2.fr/fileadmin/user_upload/enseignements/licences/2016/Licence_Droit_panoptique_3A.pdf) j'ai choisi Libertés Fondamentales et Droit International Public en majeures, Droit Civil des biens, Contentieux Administratif, Human Rights et Grands Principes du Procès. J'ai essayé de faire au mieux, n'étant pas du tout intéressé par le droit commercial général ni par les relations individuelles au travail.

Je ne sais pas encore quoi prendre au S6 et ce choix se fera en décembre, même si je penche pour libertés fondamentales appliquées et procédure pénale en majeures, procédure civile et ordre juridique de l'UE ensuite.

J'ai peur que ces choix me posent problème pour la sélection en master. En effet, comme mon profil est plutôt mixte, les masters de privé comme de public peuvent me reprocher de pas avoir suivi telle ou telle matière. J'aimerais donc avoir vos conseils [smile3]

Merci d'avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le 29/07/2018 à 09:06

Bonjour

[citation]j'ai un profil plutôt mixte, publiciste mais attiré fortement par le droit pénal [...]n'étant pas du tout intéressé par le droit commercial général ni par les relations individuelles au travail. [/citation]

Vous avez clairement un profil publiciste. Après rien ne vous empêche de prendre des matières de droit privé.

Je ne pense pas que les directeurs de M1 vous le reprocheront car ils savent bien que certains étudiants ne sont pas sûr de leur orientation en début de L3.

Pour le S5 : Vous pouvez prendre Droit civil des biens et libertés fondamentales en TD, comme ça vous avez une majeure de droit privé et une de droit public
En fondamentale sans TD vous pouvez prendre contentieux administratif et droit de la propriété des personnes publiques (bon parallèle au droit civil des biens)
En complémentaire : Vous pouvez vous faire plaisir. Votre choix est bon. Je souligne juste que le cours d'Human right sera sans doute donné en anglais, il faut que vous soyez assez à l'aise dans cette langue

Pour le S6 : Vous pouvez prendre Procédure pénale et Libertés fondamentales appliquées à TD. Vous avez ainsi une matière de pénale et une matière de droit public à TD.
En fondamentale sans TD : Organisation juridique de l'UE et droit des contrats civil (celui-ci vous sera imposé si j'ai bien compris votre plaquette).
En complémentaire : encore une fois vous pouvez vous faire plaisir. Peut-être il serait bien de prendre "Ordre juridique européen : le procès" qui sera un bon complément pour "Organisation juridique de l'UE". Et en seconde matière, la procédure civile.

Ce serait bien que d'autres membres donnent leur avis.

Par **Maxime C**, le **29/07/2018 à 09:31**

Merci pour votre réponse rapide et très utile!

En effet j'ai clairement un profil publiciste. Je suis bon en droit privé, mais à part le droit pénal et la procédure, je dois avouer que les autres matières me repoussent assez, même si j'ai de bons résultats, voire meilleurs qu'en droit public..

Pour le S5, je pensais prendre droit civil des biens en TD, mais après quelques recherches j'ai bien peur que la matière ne m'intéresse que moyennement, c'est la raison pour laquelle j'ai opté pour droit international public...

Je note pour droit de la propriété des personnes publiques qui me semble en effet un bon complément de droit civil des biens !

S'agissant d'Human Rights, j'ai pris des options de Common Law enseignées en anglais depuis la L1 et ai toujours eu de très bonnes notes, donc ça devrait aller, d'autant plus que la matière m'intéresse vraiment.

Je note pour le S6! Vos conseils me semblent vraiment pertinents.

Je souhaite faire un M1 de droit public (même si l'absence totale de cours de droit pénal spécial me dérange...) et un M2 Justice Pénale Internationale ou droit et politique de défense et de sécurité.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/07/2018 à 10:00**

Bonjour

Au S5, si vous ne prenez pas droit civil des biens en TD alors prenez à la place Contentieux administratif.

Ce qui ferait en TD : Libertés fondamentales et Contentieux administratif

Fondamentale sans TD : droit civil des biens et droit de la propriété des personnes publique.

Si vous voulez vraiment suivre droit international public alors prenez le en complémentaire à la place d'Human right.

Par **Maxime C**, le **29/07/2018 à 10:18**

Bonjour,

Je vais suivre vos conseils. Merci pour l'aide apportée!